



PROCES VERBAL de la séance du 6 juillet 2011

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	58	51	7

Etaient présents :

WEBER	Jean-Paul	Président
REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président
KIFFER	Edmond	2e vice-président
CHRISTNACKER	Daniel	3e vice-président
GEORGES	Gérard	1er assesseur

Membres du Bureau :

ZORDAN	Jean	2e assesseur
MEYER	Charles	3e assesseur
VILLEMORTI	Marcel	6e assesseur
WANT	Patrick	7e assesseur
KRIER	Roland	8e assesseur

Etaient présents :

Délégués titulaires

NOAL	Frédéric	ALGRANGE	BECKER	Patrick	KUNTZIG
HENRY	Eric	ANGEVILLERS	RICCI	Françoise	LAUNSTROFF
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	COMPE	Patrick	LOMMERANGE
PIOVANO	Lucien	AUDUN-LE-TICHE	LEUVREY	Jacky	LUTTANGE
NOEL	Guy	BERTRANGE	LAUNAY	Francis	METZERESCHE
CAFFENNE	Henri	BERTRANGE	TRIVELLATO	Daniel	MONDELANGE
SCHLINCKER	Bernard	BUDING	CHAUMIER	Claude Eric	LOUDRENNE
GUIRKINGER	Jean Gérard	BUDLING	SCHOSSELER	Sébastien	RANGUEVAUX
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
EBERHART	Pascal	FAMECK	BRUZZESE	Antonio	ROSSELANGE
CORVISIER	Claude	FAMECK	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
ALBANE	François	GUENANGE	FROELICHER	Jean-Christophe	TERVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	BERARDI	Robert	TERVILLE
SOMMEN	Christian	HALSTROFF	DELUY	Georges	THONVILLE
DEL PIZZO	André	HAUTE-KONTZ	SWOL	Nathalie	THONVILLE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	CAZALET	Alain	TRESSANGE
GUBERNATOR	Roger	HOMBOURG-BUDANGE	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
MARQUET	François	ILLANGE	FILBING	Michel	VITRY-SUR-ORNE
MENEGOZ	Michel	KEMPLICH	BECKER	Jean-Claude	WALDWEISTROFF
DEGENEVE	Denis	KIRSCH-LES-SIERCK	MULLER	Henri	YUTZ
FOETZ	Marc	KLANG			

Délégués suppléants :

DESVAUX	Roger	AUDUN-LE-TICHE	WEHR	Denis	MERSCHWEILLER
STEICHEN	Christian	FAMECK	GUERIN	Max	RICHEMONT
GRASSER	Patrick	ILLANGE	THIRIA	Jean-Michel	WALDWISSE
KAISER	Jean-Marie	KERLING-LES-SIERCK			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Dominique MELI à M. Georges DELUY, M. Raymond ACKERMANN à M. Robert BERARDI, M. Yves DILLIER à M. Henri MULLER, M. Charles MEYER à M. Philippe BIEBER, M. Thierry CARRE à M. Daniel CHRISTNACKER, M. André LAMARLE à M. Daniel TRIVELLATO, M. Philippe HERDER à M. Jean-Paul WEBER, M. Laurent RIEFFEL à M. Gilbert REISTROFFER, Mme Elvire VILLARRUBIA à M. François ALBANE, Mme Rolande MOYSON à Mme Angèle PHILIPPS

Sont excusés : Mme Marguerite MATHIS, MM Jean-Eric MARTIN, Daniel PERLATI, René FELICI, Michel NADE, Frédéric TOURRET, Roger TUSCH, René BREIT, M. Jean-Marc HEYERT, M. Alain FILLMANN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Jean-Paul PARGNY, M. Mario MORENA, Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Mmes Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY-OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 22 juillet 2011, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 15 en indiquant que cette réunion succède à la séance du juin 2011 qui a dû être annulée, faute de quorum et remercie les membres présents d'avoir fait le déplacement une seconde fois.

Le procès-verbal de séance du Comité Syndical du 20 décembre 2010, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Election du 4^e assesseur

M. le Président indique qu'il a été, ainsi que et les membres du Bureau, élu et installé dans ses fonctions par le Comité Syndical le 17 avril 2008.

M. Louis Deroualle, délégué de Terville, avait été désigné comme 4^{ème} Assesseur lors de cette séance d'installation.

Suite aux dernières élections de Terville, il convient à présent de désigner un nouvel assesseur au sein du bureau syndical.

Etant donné que deux personnes dans l'assemblée sont intéressées par ce poste :

M. François ALBANE, délégué titulaire de Guénange et M. BERARDI, délégué titulaire de Terville, il convient de passer au vote.

Les deux plus jeunes délégués voudront bien, conformément à l'usage, venir assister M. le Président dans sa tâche.

Il s'agit de : MM. Marc FOETZ et Sébastien SCHOSSELER.

Après vote à bulletin secret, les résultats suivants ont été obtenus :

Suffrages exprimés : 68

Ont obtenu :

- M. Albane : 17

- M. Bérardi : 51

M. Bérardi est désigné assesseur et est installé dans ses fonctions.

2) Programme d'effacement de réseaux 2011

M. Gilbert REISTROFFER, 1^{er} Vice-Président indique que la convention du 31 mars 2011 relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges prévoit une enveloppe globale de 305 000 € pour les dossiers d'effacement 2011.

Lors de sa réunion de juin 2010, le comité du SISCODIPE avait adopté le principe de financer prioritairement et à 40 % les dossiers qui constituent une première opération pour une commune. Pour 2011, sont concernées les opérations suivantes :

- Elzange : rues de la Forêt, de la Mairie et des Lilas : subvention : 29.515,- €

- Illange : Route de Metz et Rue du Datem : subvention : 64.780,- €

Dans ces conditions, il resterait un solde de 210 705,-€ (305 000€ - 94 295€)

Il est proposé de le répartir équitablement entre les communes. Le taux de subvention serait alors de 14,435 %.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des opérations retenues au titre de 2011 :

Commune	Opération	dép subv.	Taux	Dép subv à 40%	Subventions à 40%	Autres subventions
Algrange	Cité minière Impasse de la mine d'Angevillers	47 730		0		6 890
Bertrange	Rue Saint Laurent	64 779		0		9 351
Elzange	Rue de la Forêt, rue de la Mairie et rue des Lilas	73 788	40%	73 788	29 515	-
Grindorff-Bizing	Rue Principale 2e tranche	52 539		0		7 584
Inglange	rues de la Canner, Château et du Calvaire - Tranche 3	98 870		0		14 272
Kedange sur Canner	Rues des Ecoles, du Moulin, Stade, Notre Dame, Eglise et Place Barré	186 377		0		26 903
Illange	route de Metz et rue du Datem	161 953	40%	161 953	64 780	-
Launstroff	annexe de Scheuerwald - rue de la Frontière	37 228		0		5 374
Launstroff	rue de la Frontière - tranche 2	48 848		0		7 051
Launstroff	rue de la Frontière - tranche conditionnelle - ferme Merll	13 001		0		1 877
Luttange	Rue du Château d' Eau	75 119		0		10 843
Manom	rue des Tilleuls	171 354		0		24 734
Manderen	Rues de Tunting et Principale	56 335		0		8 132
Montenach	rue Principe et de la Foret	47 881		0		6 911
Mondelange	Rue du Nord et Cimetière	33 277		0		4 803
Rochonvillers	Rue Principale	45 854		0		6 619
Rustroff	rue de Sierck	110 465		0		15 945
Thionville	Oeutrange Quartier village allée des Sources	56 466		0		8 151
Thionville	Rues des 4 Seigneurs: Peupleraie Pireur, Meilbourg, Tisserand, Métiers, Berger, Coq	109 563		0		15 815
Yutz	Rue Mozart	71 800		0		10 364
Yutz	Rues Fridtjof Nansen et Louise Michel	132 220		0		19 086
total ANNEXE A	TOTAL opérations en cours :	1 695 447		235 741	94 296	210 705
	enveloppe ERDF	305 000	Reste à répartir		210 705	
			Taux à appliquer		14,435%	

Le Comité syndical valide à l'unanimité le programme d'effacement de réseaux 2011.

3) Redevance R2 2009 définitive

M. Edmond KIFFER, 2^{ème} Vice-Président indique que la redevance R2/2009 a été arrêtée définitivement après actualisation de la formule de calcul.

Il en résulte que la subvention reversée aux communes s'établit à 871.324,- €. Cette somme tient compte de deux nouveautés :

- la suppression de la prise en charge des dépenses d'illuminations, décidée au niveau national par le concessionnaire, qui se traduit par une perte globale de 25.372 euros.

- l'affectation à des travaux de sécurisation de réseaux HTA de la part de subvention relative aux frais de maîtrise d'œuvre, jusqu'ici distribuée aux communes

Le tableau ci-joint détaille commune par commune le montant de cette subvention qui sera versée au cours de l'été 2011.

Un courrier de notification du montant définitivement attribué sera adressé aux communes dans les prochaines semaines.

Communes	R2/2009
ANGEVILLERS	2 052
AUDUN-LE-TICHE	75 064
BASSE-HAM	61 011
BERTRANGE	2 504
BOUSSE	4 521
DISTROFF	1 381
FAMECK	80 765
FLORANGE	25 840
GRINDORFF	2 014
GUENANGE	24 160
HAVANGE	17 518
HAYANGE	45 482
HUNTING	3 187
KEDANGE-SUR-CANNER	248
KERLING LES SIERCK	4 842
KIRSCH LES SIERCK	290
KIRSCHNAUMEN	2 813
KLANG	58
KOENIGSMACKER	1 006
LAUNSTROFF	17 804
MANOM	56 671
MERSCHWEILLER	10 469
MONNEREN	396
MONDELANGE	21 149
MOYEUVRE-GRANDE	74 868
NILVANGE	14 030
OTTANGE	52 226
REMELING	414
RETTTEL	473
RICHEMONT	24 675
RITZING	13 646
ROSSELANGE	1 854
RURANGE-LES-THIONV.	18 749
RUSSANGE	4 537
SIERCK-LES-BAINS	117
TERVILLE	1 711
THIONVILLE	30 958

TRESSANGE	19 867
VECKRING	119
VITRY-SUR-ORNE	34 192
WALDWEISTROFF	32 446
WALDWISSE	7 395
YUTZ	77 802
TOTAL	871 324

Le comité syndical valide à l'unanimité la répartition de la R2 2009 en arrêtant définitivement les dépenses retenues au titre de 2009.

4) Décision Modificative n° 1 – Exercice 2011

M. le Président indique que l'adoption d'une décision modificative est nécessaire pour traduire budgétairement les effets de la convention signée avec le concessionnaire le 31 mars 2011 pour la sécurisation du réseau moyenne tension.

Cette convention prévoit en effet la prise en charge par le syndicat de travaux réalisés par le concessionnaire, pour un montant annuel de 30.000 euros.

Cette dépense nouvelle sera financée, conformément à la décision du comité syndical du 10 février 2011 par prélèvement de la part, correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre, versée aux communes dans le cadre de la redevance R2. Il en résulte une incidence comptable sur l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Enfin, pour sécuriser la participation du syndicat et faire en sorte qu'il dispose de suffisamment de moyens les années où la redevance R2 ne permettra pas de financer la totalité des travaux de sécurisation incombant au syndicat, il est proposé de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels, selon le régime de droit commun (provision semi budgétaire), pour un montant de 12.173 euros. Cette provision pourra être complétée, dans les années à venir, lorsque la part « maîtrise d'œuvre » de la redevance R2 dépassera 30.000 euros. A l'inverse, elle pourra être reprise pour compléter nos moyens, lorsque la part « maîtrise d'œuvre » de la redevance R2 sera insuffisante pour financer les 30.000 euros.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1 de l'exercice 2011, dont le détail figure en annexe du présent rapport. Il décidera également de constituer une provision pour risque et charges exceptionnels, de nature semi budgétaire, pour un montant de 12.173 euros.

5) Divers

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 20 h 00.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président

